



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 26 novembre
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

FORFAITS

Journées des 20 et 21 NOVEMBRE 2021

SENIORS D5 – GROUPE D

Rencontre AAE DOURGES (b) / FC CARVIN DYNAMO

Forfait d'AAAE DOURGES.

FC CARVIN DYNAMO bat DOURGES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à DOURGES – 2eme forfait.

COUPE ARTOIS FEMININES

Rencontre FC TILLOY / US BEUVRY

Forfait de TILLOY.

BEUVRY bat TILLOY par forfait – score 5/0

Amende de 25 euros à TILLOY.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.